



COMMUNE DE VEBRON

NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 Budget général

Année 2024

COMMUNE DE VEBRON

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2024 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	621 111.70 €
Dépenses de fonctionnement	- 358 774.05 €
Résultats de l'année 2024	262 337.65 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune.

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **146 106.78 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de -15 203.22 € : baisse de certaines charges (*frais d'énergies, petit équipement, réparations en bâtiments, en voirie et en matériel roulant*) et hausse des dépenses (*eau avec pose de nouveaux compteurs communaux, fournitures d'entretien, assurances, honoraires, frais de maintenance du matériel de bureau, taxe foncière*).

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **144 391.75 €** pour l'année 2024.

Elles étaient de 149 542.87 € en 2023 et 136 365.52 € en 2022.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **34 514.60 €**.

En 2024, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 7 200 € à :

Association foyer rural le Méjean : 100 €

Association Arc en Ciel : 100 €

Association du Pain pour Demain : 200 €

Foyer Socio-éducatif : 200 €

Association la Redingote : 200 €

Association Collectif Mom : 400 €

Foyer Rural Vébron : 2000 €

Association Ecran Cévenol : 4000 €

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **3 683.33 €**. Elles étaient de **4 057.99 €** en 2023.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Il n'y a pas de charges exceptionnelles en 2024 pour la commune de Vébron.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	146 106.78	139 973.37	6 133.41
012	Charges de personnel	144 391.75	149 542.87	- 5 151.12
014	Atténuation de produits	26 296.59	26 794.06	- 497.47
65	Autres charges de gestion courante	34 514.60	31 097.71	3 416.89
66	Charges financières	3 683.33	4 057.99	- 374.66
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
042	Amortissements	3 381.00	3 381.00	0
Total des dépenses		358 374.05	354 847.00	3 527.50

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit du remboursement des rémunération du personnel (utilisation du personnel communal pour effectuer des tâches de la Communauté des Communes) pour un montant de 8 390.77 € en 2024, Ces sommes peuvent aussi concerner le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie. Mais il n'y en a pas eu pour la Mairie de Vébron en 2024.

Ce montant était de 10 794.05 € en 2023.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : *commerces et lignes électriques, téléphoniques et internet utilisant le domaine de la commune.*
- Des ventes de concessions dans le cimetière.
- Des locations du matériel communal pour les évènements privés.

Les produits s'élèvent pour 2024 à 10 619.35€

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux 2024 sont :

Taxe sur le foncier bâti : 35.12 %

Taxe sur le foncier non bâti : 153.63%

Taxe d'habitation : 10.08%

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations sur notre commune.

La revalorisation communale des taxes est de 1% maximum chaque année.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	131 295 €	139 421 €	149 118 €
Variation en pourcentage		1 % / 2022	+ 1 % / 2023
Variation en valeur		+ 8 126 € / 2022	+ 9 697 € / 2023

Le chapitre 73 regroupe également : la taxe additionnelle de droit de mutation.

4) Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

2022 : 118 761,00	2023 : 119 436,00	2024 : 210 421.31
-------------------	-------------------	-------------------

Le chapitre 74 regroupe :

- La dotation forfaitaire des communes,
- La dotation aux élus locaux,
- La participation aux communes membres du GFP (groupement des communes ayant leur Fiscalité propre), ceci correspond pour notre commune aux frais scolaires pour les communes ayant des enfants inscrits à l'école de Vébron,
- Autres participations Etat (Pour frais engagés lors des grèves ; restauration scolaire, garderie etc. qui sont assurés par les employés communaux)

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 45 509.80 € (montant qui évolue peu par rapport à 2022 et 2023). A noter que cette année 2024 le compte 75 a été augmenté d'une recette de 90 000 € pour vente de la Maison Rue de l'église.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Il n'y a pas de produits exceptionnels sur la Commune en 2024.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Variation entre 2023 et 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0
013	Atténuation de charges	11 387.69 €	10 794.05 €	8 390.77 €	- 2403.28 €
70	Produits des services	12 052.25 €	14 598.33 €	10 619.35 €	- 3978.98 €
731	Impôts et taxes	142 696.39 €	148 810.12 €	149 118.00 €	307.88 €
74	Dotations et participations	183 494.06 €	184 185.84 €	210 421.31 €	26 235.47 €
75	Autres produits (loyers)	46 688.24 €	40 709.35 €	45 509.80 €	4 800.45 €
75	Autres produits (vente Maison)	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €	90 000 €
77	Produits exceptionnels	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Recettes		399 097.69 €	514 059.23 €		114 961.54 €

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	94 275.14 €
Dépenses d'investissement	- 303 125.01 €
Résultats de l'année 2024	- 208 849.87 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2025

Déficit : 208 849.87 €

C) Solde des restes à réaliser : 141 820.00 de reste à réaliser, reporté en fin 2024 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 28 354.20 € en 2024.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de :

Eglise	Crédit Agricole	00001800192	2017	10 ans	80 000,00 €	1,32 %
Emprunt Assainissement Salgas	Caisse d'Epagne	410892E	2021	5 ans	15 000,00 €	0,46 %
Rénovation école public	Crédit Agricole	02B436013PR	2011	20 ans	125 000,00 €	4,26 %
Travaux Voirie 2019	Crédit Agricole	00003071068	2019	10 ans	100 000,00 €	1,24 %

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 128 962,65 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

Pont du Moulin d'Astier – réfection – mise en sécurité

Maison Ventress – aménagement Local télétravail et France Service et mise aux normes électriques

Mairie – rénovation de la mairie (non terminée à ce jour)

Voirie : Château d'eau travaux d'enrochement de la voirie

Mur de soutènement de la route à Salgas

Reprofilage d'une rue des Vanels

Réfection mur Cantonade

Réfection escaliers Rue du Salut

Traçage sécurité routière Route Départementale

Réaménagement du local poubelle de Vébron

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement).

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 94 275.14 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles 90 894.14€

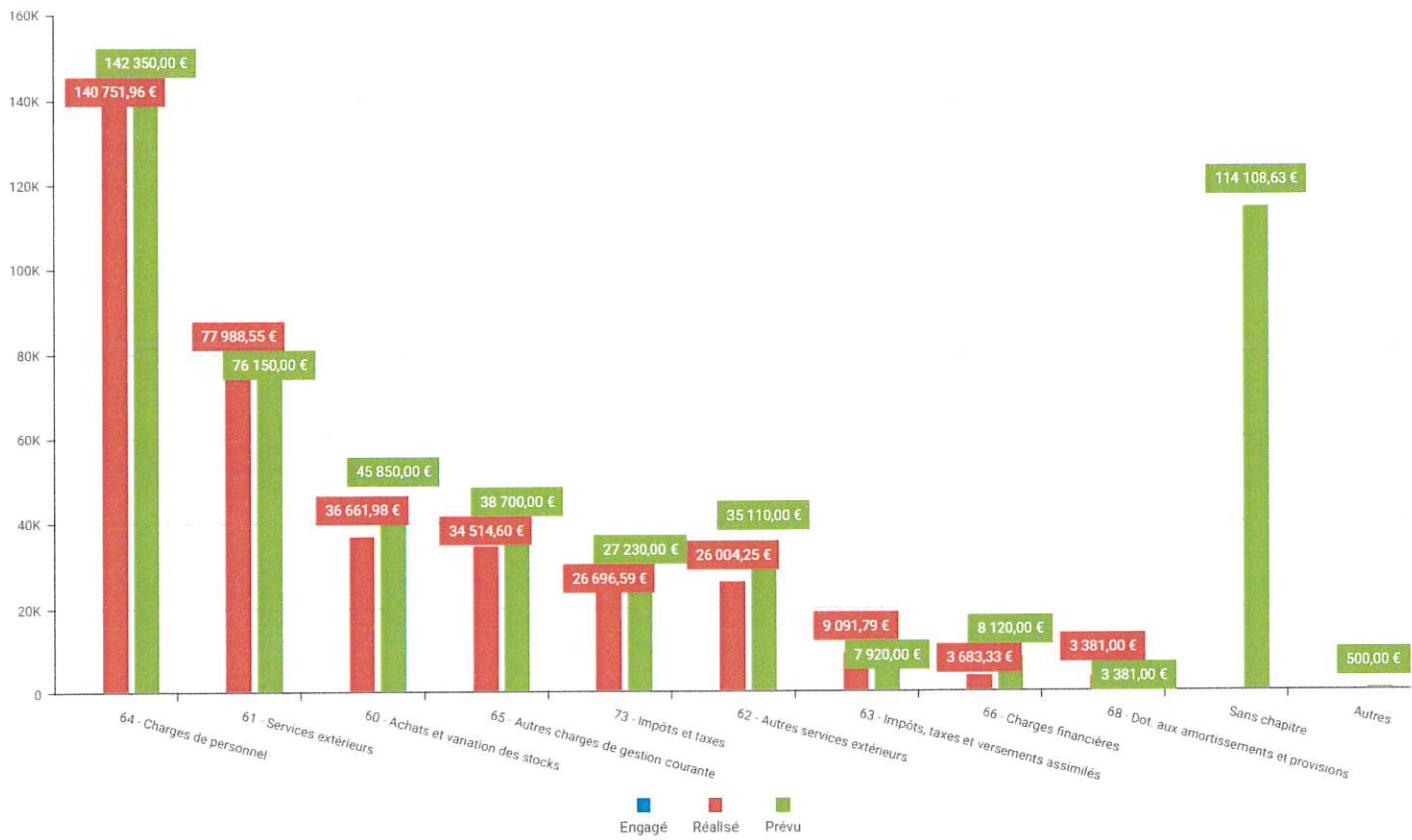
- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 70 930.00 € (chapitre 13) qui émanent principalement de subventions du département.
- Du FCTVA pour 19 641.14 €

- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 3 381.00 € (amortissements des immobilisations)

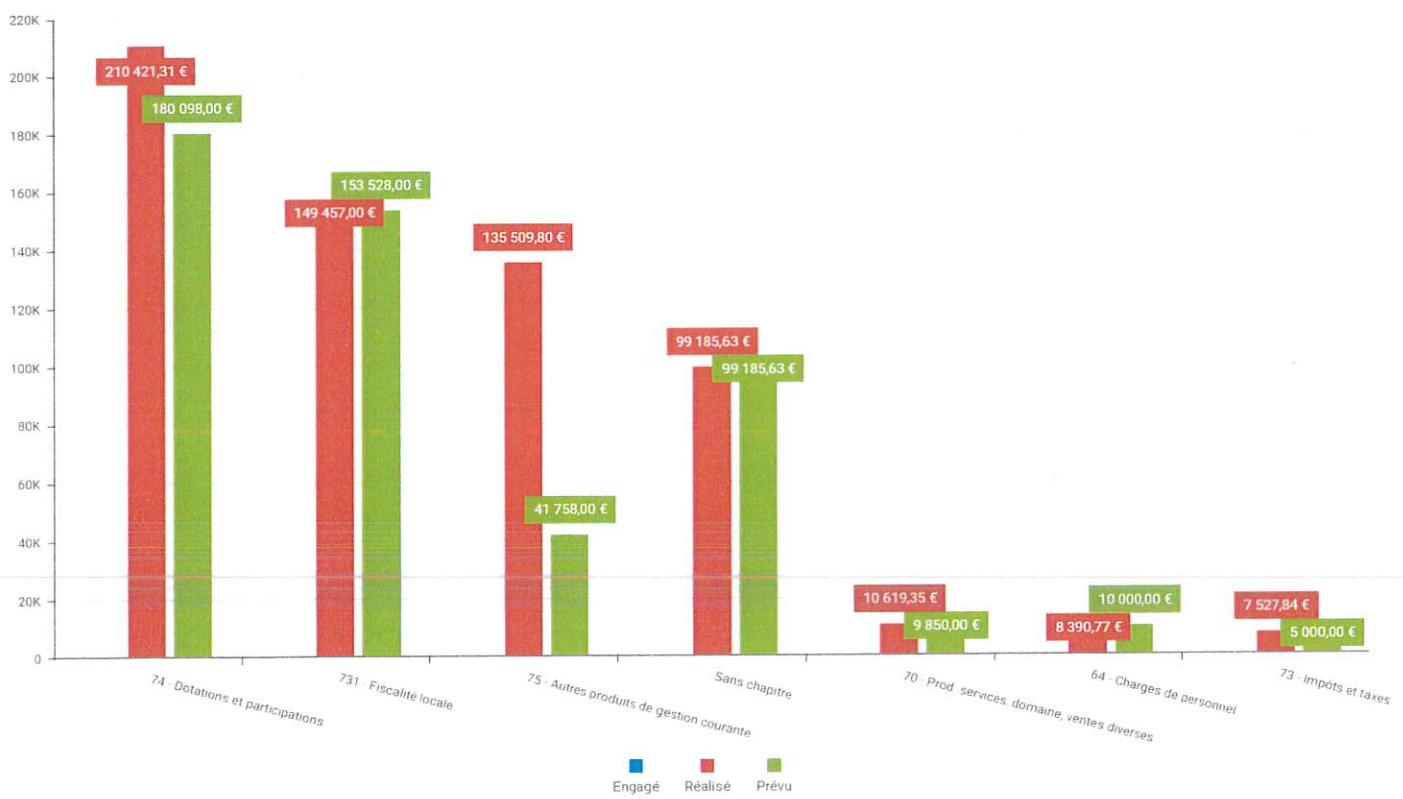
III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

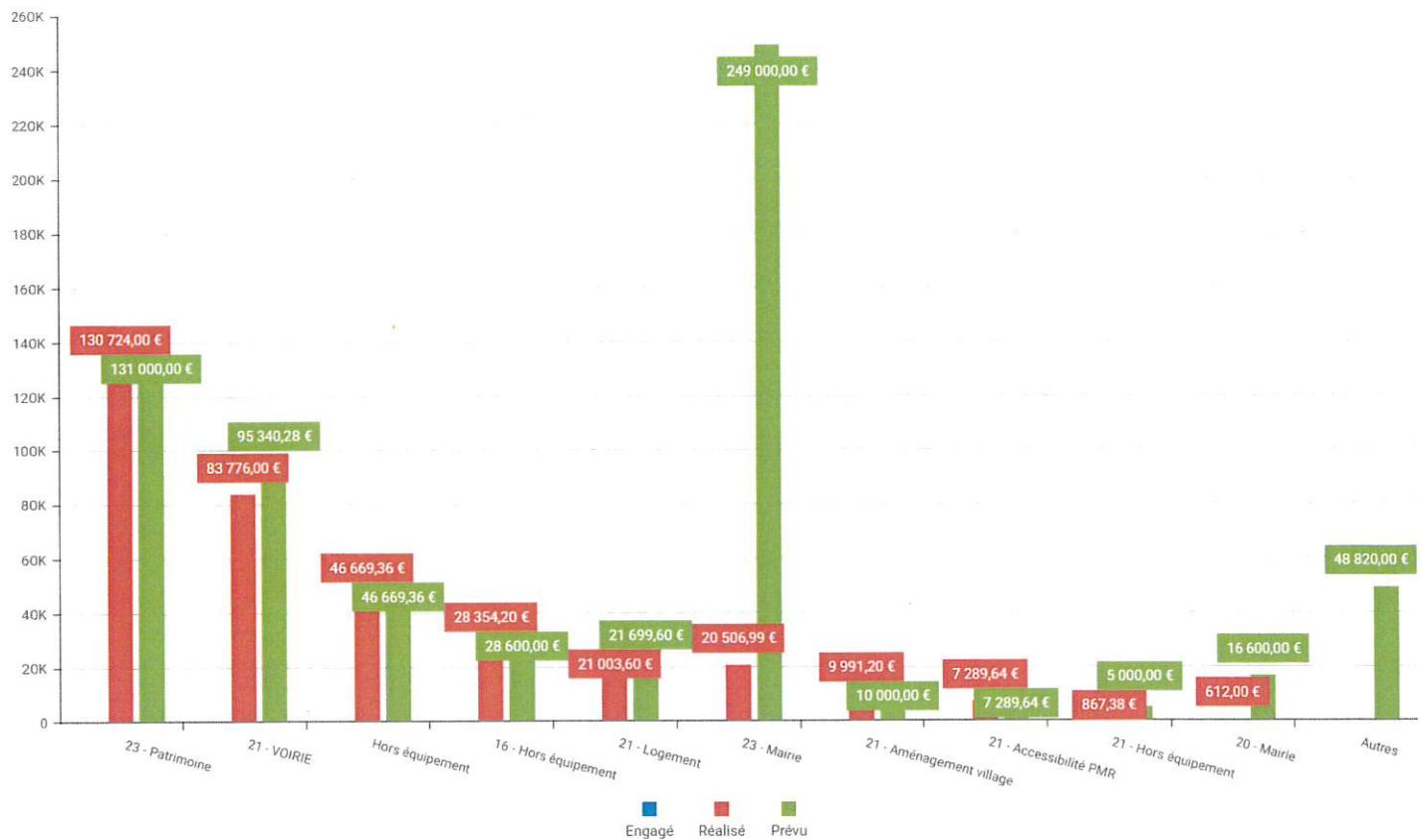
Disponible / Réalisé - Dépenses de Fonctionnement 2024



Disponible / Réalisé - Recettes de Fonctionnement 2024



Disponible / Réalisé - Dépenses d'Investissement 2024



Disponible / Réalisé - Recettes d'Investissement 2024

